

AFFAIRE N°4.- Modification des statuts de la S.E.D.R.E.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas que la Commune est actionnaire de la S.E.D.R.E. (Société d'études du Département de la Réunion).

Or, au cours de sa réunion du 11 mai 1970, son Conseil d'Administration a décidé de demander aux actionnaires la transformation de la Société en société d'équipement.

Cette transformation résultera d'une modification des statuts actuels, portant essentiellement :

- sur la dénomination de la Société (qui deviendra SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION - abréviation S.E.D.R.E.),
- sur la durée qui est prorogée à 30 ans, durée habituelle des sociétés d'équipement,
- sur son objet social qui lui permettra de concourir à l'aménagement et à l'équipement du Département dans les domaines urbains, touristiques et agricoles.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.